



# **PROPOSITIONS DU CCEE AU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA MANDATURE 2010-2014**

*Adoptées en assemblée plénière du 14 avril 2010*

---

Conformément à sa nouvelle dimension de collectivité territoriale pleinement décentralisée, et dans le cadre des compétences qui lui ont été dévolues, le Conseil régional se doit de jouer un rôle important en matière économique, social et culturel. Même si ses domaines d'actions relèvent essentiellement du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la culture et de la santé, le Conseil régional peut aussi participer à la mise en œuvre de politiques publiques importantes pour le développement de notre île, dans des domaines de compétences de l'État, du Conseil général, des EPCI et des communes.

S'agissant plus particulièrement des domaines relatifs à l'aménagement du territoire, à l'éducation, à la formation professionnelle et à la culture, vecteurs de développement économique, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), en tant que conseil consultatif auprès du Conseil régional, est amené à donner notamment des avis sur les politiques publiques développées par la collectivité régionale.

Outre ses avis émis lors des saisines légales du Conseil régional, le CCEE a, depuis 1986, fourni aux conseillers et depuis 1992, aux conseillers généraux, des propositions et des recommandations, afin d'éclairer leurs décisions politiques. C'est dans ce cadre qu'il adresse chaque année au Conseil régional des propositions pouvant être prises en compte par les élus lors de l'élaboration des orientations budgétaires.

En s'inscrivant donc en tant que force de proposition, et sur la base :

- d'un bilan de la mandature régionale 2004-2010 ;
- d'informations recueillies auprès de l'AGILE sur les programmes européens (bilan DOCUP 2000-2006, programme d'orientations 2007-2013 et perspectives 2014-2020),
- de l'examen des grandes orientations de la mandature 2010-2014 exprimées par le Président du Conseil régional à la suite de son élection le 26 mars dernier ;

le CCEE a formulé des propositions en matière de culture, d'audiovisuel, de technologies de l'information et de la communication, d'éducation, de formation professionnelle, de coopération régionale, d'environnement, d'aménagement, de déplacement, de sport, de tourisme, de socio-éducatif, ...

Ces propositions qui devraient enrichir les politiques que souhaitent conduire les élus régionaux pour la mandature 2010-2014 peuvent être également partagées et discutées dans le cadre de rencontres à organiser entre le CCEE, le Conseil régional et ses commissions.

## Propositions de la commission 1

*Culture, Technologie de l'Information et de la Communication, Audiovisuel, Mobilité*

---

### Préambule :

Le Conseil régional de La Réunion s'est doté jusqu'à présent d'une politique culturelle embrassant un large champ d'actions, à savoir : la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques, la littérature, la tradition orale, le patrimoine linguistique, historique et ethnographique, les équipements culturels et la coopération culturelle régionale. De plus, ces thématiques ont été abordées à la fois en termes de développement et de promotion, de création, de formation, d'équipement et de diffusion.

Cette politique culturelle est d'autant plus à distinguer que la couverture de l'ensemble de ces champs n'est pas obligatoire. D'ailleurs, pour les autres régions de l'Hexagone ou d'outre-mer, l'action est beaucoup plus limitée.

La commission invite donc la nouvelle équipe à continuer à favoriser une vision large de l'action culturelle régionale.

La commission remarque également que le Conseil régional est devenu au fil du temps un interlocuteur majeur en la matière, et ceci, du fait :

- du choix de la collectivité départementale de réduire son taux d'intervention financière à destination des associations ;
- des difficultés financières des communes qui induisent bien souvent un recentrage du champ d'action au détriment de la politique publique culturelle ;
- de l'absence du transfert aux établissements publics de coopération intercommunale, excepté au TCO, de la compétence culturelle qui reste facultative ;
- de la possibilité octroyée par la LOOM<sup>1</sup> de 2000 aux Conseils régionaux d'œuvrer en faveur du développement de la culture et des identités outre-mer ;
- du transfert par l'État aux Conseils régionaux de compétences nouvelles en matière culturelle, notamment de l'inventaire du patrimoine, dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation.

La commission constate que la collectivité a donc pris la pleine mesure des potentialités que lui offrait la loi et semble par là même vouée à devenir le « chef de file » en matière de politique culturelle.

Par ailleurs, la commission souligne que l'importance du champ culturel en tant que pilier pour un développement durable a été pleinement reconnu. Par conséquent, et comme le rappellent de nombreuses publications de l'UNESCO ou encore la Convention de Lomé IV, tout projet qui ne tiendrait pas compte de l'ensemble des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels, et de leur

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer

interaction, serait irrémédiablement voué à l'échec. Considérer la « *place et dimension de notre culture créole* » représente donc un enjeu majeur, à la fois base et moyen du développement du territoire réunionnais.

De même, la culture participe à l'épanouissement de l'Homme réunionnais. La plus grande attention doit être portée au principe de la libre expression de la création. Dans ce contexte, la créolité constitue une des sources d'inspiration majeures dont se nourrit l'imaginaire des artistes réunionnais. En effet, la libre expression culturelle est, de manière naturelle, nourrie de la culture, de l'histoire, de l'identité et du rapport au monde du créateur. Il en découle la nécessaire valorisation de ces champs dans le cadre de toute politique publique culturelle.

La commission ayant repéré les notions suivantes : « *notre histoire, notre culture, notre identité métisse* », « *le génie réunionnais de la création* », « *les expressions artistiques de talent et de liberté* », « *le vivre ensemble* », « *la tolérance* », « *la fierté créole* », « *une Histoire douloureuse mais aussi passionnante* », « *cette formidable mosaïque de nos différences* », il apparaît que la déclaration du Président s'inscrit dans cette ligne.

### ***Création artistique***

La commission constate avec satisfaction la volonté de la nouvelle équipe régionale de « *démultiplier les aides à toutes les associations culturelles [...] à tous ceux qui font aujourd'hui la culture réunionnaise* ».

La commission souhaite préciser son attachement à un certain nombre de principes en matière de soutien à la création artistique, qu'elle propose à la collectivité régionale de considérer et / ou décliner :

- la contribution des entreprises culturelles au développement économique doit être prise en compte ;
- la création artistique n'est pas pour autant un simple bien de consommation. Elle est aussi l'expression d'une vision du monde. Elle ne doit donc pas répondre à une demande « sur commande », cadrée en fonction des goûts et attentes du public, auquel cas elle risque, à terme, de représenter une source d'enfermement culturel. Elle doit bénéficier de moyens adaptés pour s'exercer librement. Il appartient ensuite aux salles de diffusion de proposer des programmations ciblées en fonction des publics qu'elles veulent conquérir et satisfaire ;
- les situations financières problématiques de l'ensemble des associations réunionnaises sont des preuves tangibles des difficultés du monde associatif à La Réunion. Par conséquent, les associations ne devraient souffrir d'aucun retard dans la perception de leurs subventions, il en va de leur survie. Il est plus que souhaitable d'adopter un calendrier de versement qui soit supportable. La commission préconise donc que les dossiers et projets présentés par les associations soient validés et financés dans le 1<sup>er</sup> trimestre de leur année d'exécution. Les associations seront ainsi à même de proposer une offre culturelle bien répartie sur toute l'année, et pas seulement au dernier trimestre, au moment où l'agenda culturel réunionnais est déjà relativement chargé ;

- un institut de formation s'avère nécessaire, de manière à créer un véritable vivier d'acteurs culturels et à structurer les milieux culturels, en particulier des cadres. Cet institut pourrait reprendre les missions de l'ancien IFMC<sup>2</sup> (formation, médiation et ingénierie culturelle, ...), dont le CCEE avait fortement déploré la disparition. Par ailleurs, il assurerait non seulement la formation de jeunes Réunionnais, mais aussi celle des jeunes des îles de l'Océan Indien et d'autres pays environnants ;
- la mise en place d'un schéma régional d'éducation artistique qui prenne en compte l'ensemble des pratiques ;
- enfin, et de manière générale, une politique incitative à la création, dans tous les domaines.

### *Patrimoine*

La commission adhère pleinement à la priorité accordée à « *la réhabilitation et la mise en valeur de tous les sites qui font la richesse de notre Histoire* ». En effet, le patrimoine réunionnais, tant passé que présent, doit être préservé et valorisé. Une politique cohérente doit être mise sur pied pour que l'on puisse remettre en état les bâtiments dont l'intérêt historique ou architectural est évident. Dans cette optique, la commission tient fortement à ce que soit réalisé dans les meilleurs délais l'inventaire général du patrimoine culturel, compétence dont le Conseil régional a hérité depuis le 1<sup>er</sup> février 2007<sup>3</sup> et qui n'a pas encore été mise en œuvre.

Par ailleurs, la commission souhaite rappeler que la valorisation du patrimoine réunionnais passe également par l'enseignement de l'histoire et de la langue régionales.

Etant donné que le contexte sociolinguistique, historique, économique et démographique de La Réunion est différent des réalités nationales, notre devoir est de nous poser les questions suivantes :

- comment la société réunionnaise dans sa dimension culturelle, historique, géographique est étudiée à l'école ?
- comment améliorer l'apprentissage du français dans une société en majorité créolophone ?

Mieux connaître notre passé nous permet indéniablement de mieux préparer notre avenir. Ainsi, parallèlement à l'histoire de France et à celle du monde, la commission considère qu'un enseignement de l'histoire de La Réunion et des pays de notre zone est indispensable. Elle souhaite donc :

- le soutien de publications historiques à visée pédagogique ;
- l'enseignement de l'histoire locale à tous les niveaux de scolarité.

Par ailleurs, à La Réunion, il existe une situation sociolinguistique particulière dont il faut tenir compte dans l'apprentissage de la langue française orale et écrite. Trop d'élèves sortent du système éducatif vers 16/18 ans sans maîtriser le français. Ils constituent un public fragile pouvant devenir illettré au bout de quelques

<sup>2</sup> Institut de formation aux métiers culturels.

<sup>3</sup> Par la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales.

années. Le créole réunionnais, langue maternelle de la majeure partie de la population est l'un, sinon le principal élément culturel fédérateur de La Réunion.

La commission affirme que la reconnaissance de la langue maternelle va de pair avec un apprentissage efficace de la langue française et une meilleure maîtrise des langues. Ce multilinguisme représente un atout indéniable, qui permettra notamment l'accroissement des échanges régionaux et internationaux.

De fait, la commission demande le renforcement de la prise en compte des cultures et langues régionales à l'école, afin de permettre à des élèves en difficulté de retrouver un niveau et de se réinsérer dans un cursus scolaire plus approprié.

Il est également primordial que soit poursuivi le programme de recherche en linguistique (aménagement et équipement de la langue créole réunionnaise).

### *Diffusion/ Equipements culturels*

La commission relève le souhait de la nouvelle équipe de disposer d'une culture « *vivante, expressive, dans la rue, dans les quartiers, dans les théâtres* » et de dégager « *une enveloppe globale de 300 millions d'euros pour la réalisation et la modernisation d'équipements culturels et sportifs de proximité dans les 24 communes* ».

La commission précise qu'elle accorde la plus grande importance à une politique qui irrigue le territoire de la manière la plus équitable possible, et qui concerne l'ensemble des pratiques culturelles. Ces lieux culturels doivent impérativement être en lien avec le milieu scolaire et ouverts à la population.

Dans ce cadre, la commission porte un vif intérêt à la mise en place de « *24 cases à lire, des lieux ouverts à tous, gratuits, des espaces où les écrivains publics et les étudiants se rendront disponibles pour réapprendre à lire, à écrire, à compter, à mieux maîtriser notre langue* ». Outre la nécessité de l'existence de lieux spécifiques dédiés à la création plastique et aux expositions, la commission propose que la vocation des cases à lire soit élargie en s'enrichissant d'un volet culturel. Ainsi, si l'illettrisme demeure l'entrée première, la case à lire pourrait également servir de lieu d'expression culturelle, d'échanges avec les artistes autour de leurs œuvres et expositions.

La commission note également la suppression annoncée du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise. Néanmoins, indépendamment de la structure qui devait être mise en place, la commission juge primordiales l'existence et la poursuite de la recherche sur l'histoire du peuplement de l'île et sur les fonds culturels communs que les Réunionnais partagent et doivent s'approprier, en faveur d'une identité réunionnaise pleinement vécue et valorisée.

En ce qui concerne l'offre muséale de manière générale, la commission considère d'une part qu'il convient d'éviter toute « momification » d'une culture essentiellement appréhendée dans sa dimension technique et muséographique. Dans cette optique, l'offre muséale existante doit être restructurée. D'autre part, le recrutement de conservateurs en titre devrait être envisagé, un personnel d'encadrement qualifié étant un gage de dynamisme et de programmation attractive.

Par ailleurs, la commission fait part de la nécessité de disposer également d'aides à la diffusion, qui pourraient être les suivantes :

- l'exportation de la création réunionnaise au niveau national, renforcée par le financement d'un poste d'attaché de presse basé à Paris à l'Antenne de la Région, qui serait le porte-parole des créateurs locaux et assurerait le relais avec les médias ;
- la mise en place d'un dispositif de type « passeport culturel » ou « tickets culture », qui permettrait l'accès du plus grand nombre aux manifestations et lieux culturels, par le bénéfice de tarifs préférentiels. Il pourrait être proposé aux moins de 26 ans, aux personnes à mobilité réduite (dont les personnes âgées) et aux chômeurs.

### *TIC, audiovisuel et cinéma*

La commission note avec intérêt que le Président du Conseil régional présente « *les filières de l'internet et du multimédia* » comme étant le « *deuxième volet* » de son plan économique stratégique. L'objectif est « *de permettre à tous les Réunionnais de bénéficier de l'internet partout, dans de meilleures conditions et moins cher* », « *avant la fin de l'année* ». Ce « *désenclavement numérique* » appelant un investissement de « *15 millions d'euros pour une période totale de 12 ans* » pourrait être contracté au moyen du grand emprunt national.

La commission reconnaît elle aussi la vocation stratégique de ce secteur d'activités, porteur de développement économique pour le territoire réunionnais.

La commission appelant également à la maîtrise de l'outil informatique pour favoriser l'insertion professionnelle des Réunionnais, elle porte la plus grande attention au nouveau dispositif annoncé, qui consiste à remettre gratuitement un ordinateur portable à tous les lycéens. Cependant, elle souhaite que la logique de démocratisation ne se limite pas à l'outil. Un accompagnement doit être proposé en parallèle à ce jeune public, qui nécessite de suivre une éducation à Internet, lui permettant notamment d'apprendre à référencer ses sources. Dans cette perspective, le rôle des associations, outils d'éducation globale, s'avère majeur.

La commission insiste aussi sur la nécessaire poursuite de l'éducation à l'image, nul ne pouvant aujourd'hui nier la prépondérance de l'image dans notre société.

Par ailleurs, la commission tient à rappeler que La Réunion doit se doter d'une politique audiovisuelle concertée, et ceci, de manière à éviter :

- que les Réunionnais ne deviennent de simples consommateurs de culture importée ;
- que ne se crée un déséquilibre profond, portant atteinte au respect du pluralisme culturel et philosophique ;
- que la culture réunionnaise ne soit détruite par assimilation à outrance.

Dans cette optique, la commission préconise un positionnement des médias locaux sur les créneaux de l'éducation et de la formation, de l'identité et de la culture réunionnaises, de la promotion de la citoyenneté et de l'ouverture sur la zone Océan Indien et sur le monde.

Cela aura pour conséquences :

- la valorisation de la création et du patrimoine réunionnais (conservation de la mémoire vivante, ...)
- une offre de programmes culturels et éducatifs propres à La Réunion, par exemple par le biais d'une co-production Conseil régional / France Télévision (Télé et Radio Réunion) ;
- la mise en place de la coopération régionale dans le secteur de l'audiovisuel, par le biais d'échanges de programmes, de productions communes et la négociation d'un créneau satellite de diffusion régionale.

Par ailleurs, la commission souhaite que l'ADCAM<sup>4</sup> puisse être confortée et embrasse l'ensemble des missions suivantes :

- l'aide à la production, par la formation, gage d'une production de qualité, des conseils et des subventions ;
- la documentation, par la mise en place d'un centre de ressources ;
- la diffusion, en favorisant notamment l'essor d'un festival du film faisant concourir les productions locales ;
- le prêt de matériels, accessibles aux adhérents.

La commission tient également à rappeler que l'arrivée prochaine de la TNT va engendrer une redéfinition du paysage audiovisuel réunionnais. La production locale aura donc d'autant plus besoin d'être accompagnée.

Au regard de ces enjeux, la collectivité régionale devra donc veiller à adopter une politique publique forte, visant à soutenir et à développer le secteur, autour des axes de création, de formation/professionnalisation et de diffusion.

Enfin, s'agissant du cinéma, la commission souhaite un soutien fort au développement du cinéma associatif, qui propose une offre diversifiée (contenu, public et lieux de diffusion visés prenant en compte les écarts). Cela inclut également le nécessaire soutien au cinéma d'art et d'essai, pour lequel il existe un public et au réseau des petites salles, de manière à ce qu'elles améliorent la qualité de la diffusion.

---

<sup>4</sup> Association pour le développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia

## Propositions de la commission 2

### *Formation professionnelle, Éducation, Affaires européennes, Coopération régionale*

---

Les observations de la commission 2 sur la déclaration de politique générale du Président de Région ont porté sur :

#### *L'École*

La commission partage la volonté du Conseil régional de faire de l'École « *la première priorité régionale* » lui donnant par là même une dimension globale « *de la maternelle à l'université* », faisant ainsi « *de La Réunion, avec l'ensemble des partenaires, un véritable pôle d'excellence des politiques éducatives* ». À ce titre, la commission souligne qu'il est indispensable pour inscrire cette dimension globale dans un cadre cohérent qui assure la continuité d'envisager la concertation avec les autres institutions compétentes (communes, Département et État) et d'associer « *l'ensemble des partenaires* » du monde éducatif (associations de parents d'élèves, associations d'éducation populaire, associations complémentaires de l'École, syndicats d'enseignants ...).

Dans ce sens, la commission invite la collectivité régionale à étudier la relance d'un programme pluriannuel d'aide aux communes axé sur la rénovation du bâti scolaire du 1<sup>er</sup> degré et de ses équipements (unités de restauration, sanitaires, équipements sportifs ...). Ce nouvel accompagnement en faveur des communes contribuerait à offrir à tous les élèves du Primaire un environnement favorable à leur développement.

Le CCEE, en tant que conseil consultatif et au regard de la diversité des organismes qui le composent, est prêt à participer à cette réflexion sur l'École de l'excellence.

Les dispositifs d'accompagnement envisagés en direction des lycéens ou des étudiants appellent les remarques suivantes :

- ◆ L'attribution d'un ordinateur portable à tous les lycéens ne doit pas viser seulement la maîtrise de l'outil informatique mais aussi s'inscrire dans un cadre pédagogique qui permette le développement de réelles compétences. Dans la perspective d'une utilisation en classe, il conviendrait de renforcer les équipements dans les lycées et de former, autant que nécessaire, le personnel enseignant. Par ailleurs, au vu des usages qu'ont les jeunes de l'Internet, il serait particulièrement judicieux de développer l'éducation à l'information. Au nom de l'égalité des chances, la commission espère également que ce dispositif prendra en compte les besoins spécifiques des élèves handicapés.

- ◆ La bourse de la réussite et le prêt étudiant à taux zéro bien qu'intéressants, ne peuvent à eux seuls assurer la réussite aux étudiants. D'autres actions sont certainement à mettre en place pour favoriser une réussite, la plus large possible, des étudiants réunionnais.

La construction des lycées étant une compétence de droit commun de la Région, la commission rappelle par ailleurs les propositions qu'elle a formulées antérieurement dans ce domaine, à savoir :

- ✓ la construction d'établissements scolaires de « taille humaine », c'est-à-dire offrant une capacité d'accueil maximale de 1 000 élèves ;
- ✓ l'intégration systématique dans ces programmes de constructions d'équipements à vocation artistique et culturelle, à l'instar des infrastructures nécessaires à l'éducation physique et sportive ;
- ✓ la construction de locaux spécifiquement réservés aux associations de parents d'élèves pour leur permettre d'assurer leur rôle d'information auprès des familles.

La collectivité s'étant engagée dans une politique de soutien des familles à travers le dispositif Primo'Livres, la commission rappelle également qu'elle est favorable à terme à la gratuité des manuels scolaires et adhère à l'idée d'un « cartable » numérique.

La recherche et l'innovation étant un des moteurs de création de richesses, la commission émet par ailleurs le vœu que la collectivité soutienne, incite et aide à l'innovation par la Recherche & Développement. La Réunion étant en plus le seul département d'outre-mer à avoir un pôle de compétitivité, cette orientation lui paraît importante pour construire une Réunion innovante.

S'agissant de la formation professionnelle initiale, la commission partage la volonté de la collectivité régionale de « rétablir les passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la formation ». Elle souligne cependant, conformément à l'ambition que se donne la Région d'offrir aux jeunes « tous les atouts pour une insertion professionnelle réussie », l'importance notamment :

- ✓ d'améliorer l'accueil et l'encadrement des jeunes dans l'entreprise,
- ✓ de développer le partenariat centre de formation, entreprise et collectivité régionale,
- ✓ de veiller à ce que l'établissement de formation et l'entreprise proposent un cadre de travail performant,

pour construire un partenariat formation – entreprise efficace et que nos jeunes soient ainsi effectivement « mieux formés et mieux diplômés demain ».

Il est également souhaitable, pour augmenter le nombre de terrains de stages en entreprise, que la Région réfléchisse à la mise en place de mesures plus incitatives vis-à-vis des entreprises accueillant des stagiaires.

Concernant la formation professionnelle des adultes, la commission rappelle la nécessité de structurer les branches professionnelles pour mieux encadrer les dispositifs de formation continue et de la Valorisation des Acquis de l'Expérience.

### ***Les emplois verts***

La commission prend acte de la création de 10 000 emplois verts dans l'environnement en faveur de jeunes confrontés à des difficultés d'insertion. Pour éviter que ces emplois ne soient une activité occupationnelle sans perspective

d'insertion professionnelle, il est essentiel d'offrir à ces jeunes un encadrement de qualité et d'accompagner cette création d'emplois par un plan de formation qui corresponde à leurs perspectives d'insertion professionnelle.

L'instauration d'une réflexion sur la pérennisation de ces emplois contribuerait également à atteindre cet objectif d'insertion.

Au-delà de cette création d'emplois verts, la commission insiste sur la nécessité de développer une politique d'éducation à l'environnement, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier le Parc National de La Réunion et les associations de protection de l'environnement.

### ***La continuité territoriale en matière de déplacements***

La commission soutient l'ouverture de ce dispositif de continuité territoriale à tous ceux qui sont notamment en recherche d'emploi et de formation. Elle insiste toutefois sur la nécessité de définir des critères d'attribution qui favorisent en priorité les personnes porteuses d'un projet professionnel, d'un contrat de travail ou de formation.

De même, il lui paraît souhaitable de dépasser l'objectif des 40 000 billets d'avion et d'impulser une réflexion sur la pérennisation d'un dispositif de continuité territoriale pour tous.

### ***La lutte contre l'illettrisme***

La commission partage les préoccupations de la collectivité régionale concernant la lutte contre l'illettrisme. « *Combat de tous les jours, de tous les instants* », elle souligne qu'il s'agit aussi d'un combat de tous les acteurs et de toutes les politiques, pas seulement éducatives.

Dans cette perspective et au vu du nombre toujours constant de personnes illettrées à La Réunion depuis 10 ans, il est souhaitable que la collectivité lance une nouvelle réflexion qui permette une approche différente de la situation.

### ***La coopération régionale***

Conformément à ses avis antérieurs dans ce domaine, la commission insiste sur le développement d'une coopération qui ne soit pas seulement économique mais également culturelle, éducative, sportive. Aussi, appelle-t-elle la collectivité régionale à promouvoir et à soutenir les initiatives non institutionnelles relevant d'une coopération portée par les associations. Pour ce faire, la commission l'invite à mieux accompagner les associations en assurant notamment le préfinancement des actions qu'elles proposent.

## **Propositions de la commission 3**

*Aménagement – Environnement – Déplacement – Sport –  
Socio-éducatif – Tourisme*

---

La commission partage la vision exprimée dans le discours de la nouvelle mandature selon laquelle la dimension humaine doit être placée au centre de toutes préoccupations économiques.

### ***Commande publique***

Concernant l'ensemble des travaux routiers cités, la commission reconnaît leur nécessité (Route du littoral, RN 3, RN 5), tout en soulignant celle des travaux tels que le doublement des voies du pont de la Rivière des Galets, le plan de suppression des radiers ainsi que la fluidification de tous les autres points noirs du réseau tels que les entrées de villes.

L'impact environnemental de chacun de ces projets devra être bien évalué en amont et autant que possible atténué. De même, les mesures de compensations associées à cet impact environnemental devront être à la hauteur des enjeux.

La commission souhaite également souligner l'urgence du démarrage de ces grands travaux afin de relancer la commande publique, vitale pour la sauvegarde des emplois, facteur de cohésion et de paix sociales.

### ***Environnement***

Selon la commission, la collectivité se doit de valoriser et d'encourager les projets, les actions en faveur de la biodiversité sachant que La Réunion est reconnue sur le plan international, comme remarquable en matière de biodiversité (« hotspot »)<sup>5</sup>. Ceci implique d'une part, la sensibilisation des Réunionnais aux enjeux environnementaux et de l'autre, la consolidation des associations et structures oeuvrant pour la protection de l'environnement ainsi que le renforcement des partenariats établis avec ces dernières.

### ***Aménagement***

La commission partage également la volonté liée au rééquilibrage des 4 microrégions en matière d'infrastructure, dans le strict respect de l'environnement et des écosystèmes. Ces projets devront être en adéquation avec les intérêts en matière de développement desdits territoires.

### ***Équipements culturels et sportifs***

La commission prend acte de la proposition de la collectivité d'accompagner, sur la mandature, les 24 communes à travers une aide de 300 millions pour la réalisation et la modernisation d'équipements culturels et sportifs de proximité.

---

<sup>5</sup> Zone géographique représentative de la biodiversité présentant une grande richesse en espèces. On dénombre actuellement 35 hotspots dans le monde.

Pour rappel, le CCEE a contribué à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Sportif Régional sur lequel il a d'ailleurs sollicité à maintes reprises une démarche d'évaluation.

La commission souligne l'intérêt de pouvoir articuler ce schéma régional avec un schéma directeur culturel et sportif, qui serait établi au niveau des territoires (communes, EPCI), permettant de prendre en compte dans le même temps, les aspirations des utilisateurs et les contraintes des gestionnaires.

### *Tourisme*

La commission propose que la déclaration de l'année 2010 comme année du tourisme se fasse de manière combinée avec celle de « 2010, année de la biodiversité ». Ceci afin d'exploiter dans les différents messages et supports de communication la richesse offerte dans ce domaine par la destination Réunion.

La commission insiste également sur le fait que le développement du tourisme sur le plan local ne doit pas reposer uniquement sur le concept de combiné Réunion/Maurice, mais doit aussi favoriser toutes les autres niches identifiées, à savoir le tourisme vert, la clientèle affinitaire et la recherche de nouveaux marchés.

En ce qui concerne l'outil d'animation touristique, la collectivité régionale devra veiller à ce que toutes les composantes du secteur puissent être représentées et qu'une réelle gouvernance soit exercée.

Par ailleurs, la commission rappelle que le volet aérien est la clef de voûte de cette problématique du tourisme à La Réunion. Plus que jamais, le principe d'ouverture du « ciel réunionnais » doit être envisagé, notamment au regard du projet d'extension annoncé pour l'aéroport de Pierrefonds.

Enfin, la commission souhaite rappeler le potentiel et les enjeux essentiels associés avec la candidature de La Réunion au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle demande à ce que cette démarche soit fortement soutenue par les plus hautes instances internationales afin que cette candidature puisse aboutir favorablement.

### *Énergie*

Concernant le volet énergétique, la commission rappelle la nécessité d'aborder aussi bien la dimension liée à la maîtrise que celle liée aux économies d'énergies.

La commission demande à la collectivité d'être vigilante sur le dispositif d'aide incitative aux particuliers qu'elle souhaite mettre en place pour une installation photovoltaïque individuelle. Cette aide ne doit pas se traduire par des situations d'entente entre les équipementiers et une inflation au niveau du coût des installations.

### *Transports*

La commission prend note de la remise en cause, par la nouvelle mandature, du projet « Tram train » sous sa forme actuelle et insiste sur l'urgente nécessité de développer un transport en commun économe en énergie.

Concernant le projet « *Trans-Eco-Express* », et considérant les implications de ce projet en matière de travaux d'aménagements routiers pour la construction de voies réservées, la commission recommande que la mise en place de ce dernier ne se fasse pas au détriment du projet Voie Vélo Régionale (VVR) qui vise la mise en place d'un site propre vélo tout autour de l'île.

### ***Agriculture et production locale***

La commission partage la volonté de la nouvelle mandature de soutenir la production locale et de protéger les terres agricoles, tout en s'interrogeant sur sa compatibilité avec le concept de « *case à terre* », au regard de la problématique du foncier à La Réunion.

### ***Emploi***

La commission note l'engagement de la nouvelle mandature à créer, dès 2010, près de 10 000 emplois verts dans les secteurs de l'environnement. Elle insiste cependant sur la nécessité de mettre en œuvre un encadrement de qualité, un plan de formation adapté au profil des salariés et un partenariat avec les acteurs compétents dans ce secteur (Direction régionale de l'environnement, Parc national de La Réunion, Office national des forêts, Agence de services et de paiement<sup>6</sup>, associations, ...). Une approche visant à la pérennisation de ces emplois serait également essentielle.

### ***Continuité territoriale***

Sur le plan de la continuité territoriale, la commission rappelle sa position qui privilégie, au-delà de l'aspect purement aérien, une véritable continuité territoriale pour les hommes et les marchandises. Les divers freins à l'exportation pourraient être ainsi levés, permettant le développement de véritables filières créatrices d'emplois et faisant de La Réunion la porte d'entrée de l'Europe pour la zone Océan Indien.

### ***Champ associatif***

Concernant le champ associatif, la commission insiste sur l'importance de mettre en place un véritable respect, accompagnement et conventionnement vis-à-vis de ce secteur pour qu'il soit performant.

À ce titre, elle souhaite rappeler ses multiples avis dans lesquels elle regrettait le peu de considération accordée par la collectivité régionale au secteur socio-éducatif et à son développement.

Dans ce cadre, la commission propose d'identifier des référents distincts, élus et administratifs, pour la culture, le sport et le socio-éducatif.

Dans le même ordre d'idée, la commission suggère que sur l'aspect budgétaire, il soit procédé à une distinction entre les lignes « *culture* », « *sport* » et « *socio-éducatif* » afin de pouvoir disposer d'une réelle lisibilité des moyens affectés à chacun de ces secteurs.

---

<sup>6</sup> Anciennement appelée CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles).